

## L'Agence canadienne de résilience agricole (ACRA)

Une nouvelle institution pour mener la réduction des émissions agricoles et l'adaptation au climat. *2e édition*

Nous sommes confrontés à une urgence climatique. Le Canada doit rapidement réduire les émissions de tous les secteurs. Dans l'agriculture, nous avons besoin d'une transition rapide, guidée par la science et à moindre coût vers des exploitations et des systèmes alimentaires qui réduisent les émissions et sont financièrement sûrs.

Il s'agit d'un défi. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture est l'une des tâches de réduction des émissions les plus complexes auxquelles notre pays est confronté. La plupart des autres secteurs peuvent se concentrer sur un seul GES ou une seule source principale d'émissions. Mais l'agriculture produit trois GES : le dioxyde de carbone, l'oxyde nitreux et le méthane. De plus, les GES agricoles sont générés par diverses voies, notamment la digestion des animaux, l'épandage d'engrais et l'utilisation de combustibles. Plutôt qu'un seul grand changement, la réduction des émissions dans les exploitations agricoles en exige plusieurs. Et l'agriculture est diverse : les solutions pour une grande exploitation céréalière de l'Alberta seront différentes de celles d'une petite ferme laitière du Nouveau-Brunswick.

Les défis, importants aujourd'hui, s'accroîtront d'année en année. Le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 40 % d'ici à 2030 et à atteindre le niveau zéro d'ici à 2050. Et le travail se poursuivra au-delà de la fin de ce siècle.

Les agriculteurs et les gouvernements sont au début d'une entreprise de *plusieurs décennies* au cours de laquelle la pression pour des réductions d'émissions toujours plus importantes s'intensifiera, chaque cycle de réduction étant plus difficile que le précédent. **Les gouvernements sont au début de décennies d'intensification et d'expansion de leur travail et doivent se doter de capacités importantes.**

Les agriculteurs ont besoin d'un soutien important et à long terme pour

- comprendre et quantifier les émissions,
- accéder à des conseils agronomiques indépendants des sociétés agro-industrielles,
- utiliser les engrais avec un maximum d'efficacité et d'efficacités,
- optimiser ou réduire l'utilisation d'autres intrants,
- optimiser les systèmes d'élevage,
- gérer l'eau et améliorer les sols
- protéger et restaurer les zones humides, les prairies et les zones boisées.

Des programmes supplémentaires et des capacités gouvernementales additionnelles sont nécessaires. **Afin de créer ces capacités, coordonner ces programmes et assurer le leadership, une nouvelle institution est nécessaire. Une Agence canadienne de résilience agricole (ACRA) est nécessaire.**

S'appuyant sur l'héritage positif de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) (voir encadré page suivante), mais actualisée pour le XXI<sup>e</sup> siècle, l'ACRA coordonnerait la réduction des émissions, le renforcement de la résilience, l'adaptation au climat, l'éducation et la collecte de données.

**L'ARAP était la bonne réponse aux défis des années 1930 ; l'ACRA est la bonne réponse à l'horizon 2030 et au-delà.** L'ACRA serait une « super ARAP », dotée d'un mandat élargi et opérant dans tout le Canada. Elle serait présente dans les campagnes et soutiendrait les agriculteurs alors que nous nous dirigeons vers un avenir sans émissions de gaz à effet de serre au Canada.

**Plus précisément, une ACRA pourrait :**

1. Embaucher, former et déployer des agronomes fonctionnaires (indépendants des vendeurs d'intrants) pour :
  - a. Conseiller sur la gestion des engrais azotés, y compris la mise en œuvre des 4M ;
  - b. Travailler avec les agriculteurs pour explorer et adopter des approches de réduction des émissions qui optimisent l'utilisation des intrants ou trouver des alternatives aux intrants agricoles achetés ; et
  - c. Aider les agriculteurs à rédiger et à mettre en œuvre des plans agricoles environnementaux élargis, des plans de gestion des nutriments ou des plans de réduction des émissions et à accéder aux programmes ou aux incitatifs du gouvernement ;
2. Fournir des analyses de sol complètes pour optimiser et réduire les doses d'engrais ;
3. Contribuer à maximiser la santé du sol, la séquestration du carbone et la matière organique du sol, ce qui favorise la rétention de l'eau, l'atténuation des inondations et la résistance à la sécheresse ;

4. Travailler avec les agriculteurs pour faciliter la recherche sur l'optimisation des intrants et la réduction des émissions ;
5. Collecter des données, contribuer à la mesure des GES et documenter l'adoption des bonnes pratiques de gestion par les agriculteurs ;
6. Créer des fermes de démonstration afin d'évaluer, d'affiner et de présenter les techniques à faibles émissions ;
7. Aider les agriculteurs à protéger et à restaurer les zones humides, les prairies et les zones boisées, notamment en fournissant des semis d'arbres et des graines indigènes ;
8. Gérer les programmes de mise en jachère et de couverture permanente, rétablir les pâturages communautaires et créer des réserves stratégiques d'aliments pour animaux.
9. Accorder une priorité égale à tous les agriculteurs, y compris les agriculteurs autochtones, aux exploitations de toutes tailles, des plus grandes aux plus petites, et aux exploitations employant des méthodes de production innovantes ou non standard.

**Coût, effectifs et structure**

Nous estimons qu'un agronome de l'ACRA pourrait conseiller les agriculteurs sur une superficie de 100 000 acres (ce chiffre varie selon les régions). Les 150 millions d'acres de terres agricoles du Canada impliquent donc 1 500 agronomes de l'ACRA. Si l'on ajoute les gestionnaires, le personnel de soutien et les autres employés, une ACRA pourrait avoir besoin de 2 500 employés au maximum, bien qu'un niveau de dotation de 1 500 soit plus probable, étant donné que tous les agriculteurs n'utiliseront pas les services de l'ACRA. À titre de comparaison, le personnel d'AAC compte actuellement 5 000 personnes. (Le personnel de l'ARAP s'élevait à 805 personnes en 1996).

Un effectif de 1 500 personnes pourrait nécessiter 338 millions de dollars par année (sur la base de 225 000 dollars par employé pour les salaires, le loyer des bureaux, les transports, etc.) Bien que ce montant semble élevé, il est modeste dans son contexte).

Si le montant de 338 millions de dollars semble élevé, il est modeste dans le contexte. Tout d'abord, il ne s'agit que de 3 dollars par hectare. Deuxièmement, cet investissement, qui représente environ 0,4 % des recettes agricoles, contribuera à protéger des effets du climat un montant bien plus important : près de 100 milliards de dollars de recettes agricoles. Troisièmement, les contribuables transfèrent aux agriculteurs une moyenne de 3,4 milliards de dollars par année par l'intermédiaire de l'assurance-récolte et d'autres programmes destinés à compenser les effets des conditions météorologiques et du climat. Une économie de 10 % - résultat d'une résilience et d'une adaptation accrues - compenserait les coûts de l'ACRA.

Sur le plan structurel, l'ACRA devrait être décentralisée, avec des bureaux régionaux et des gestionnaires situés dans les villages et les petites villes. Cela facilitera l'alignement sur les pratiques agricoles locales. La présence à long terme d'agronomes et de gestionnaires dans les communautés et le temps passé dans les exploitations agricoles renforceront les liens et la confiance. Il est essentiel que l'ACRA ne soit qu'une prestataire de services, dépourvue de tout pouvoir réglementaire. Il est important que lorsqu'un membre du personnel de l'ACRA se rend dans une cour de ferme, il soit là pour aider et non pour faire appliquer la loi. Enfin, l'Agence devrait jouir d'une certaine autonomie par rapport à Agriculture et Agroalimentaire Canada, en travaillant aux côtés d'AAC, mais en rendant compte au ministre de l'Agriculture.

#### **Qu'est-ce qu'était l'ARAP ?**

Le Canada a déjà été confronté à des défis climatiques par le passé. Dans les années 1930, la sécheresse et les tempêtes de poussière ont balayé certaines régions du pays. En réaction, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a été créée en 1935 pour « assurer le rétablissement des zones de sécheresse et de dérive des sols dans les provinces [des Prairies] ». Au cours de ses 77 années d'existence, l'ARAP a réuni des administrateurs, des chercheurs, des ingénieurs et des vulgarisateurs pour conserver les sols, remettre en état les terres endommagées, diffuser de nouvelles pratiques agricoles, développer l'approvisionnement en eau et prévenir les inondations, fournir des arbres pour les brise-vent, établir et administrer des pâturages communautaires et fournir des conseils respectés sur les pratiques agricoles résilientes. Pour en savoir plus : <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2022/12/PFRA-History-Final-EN.pdf>